

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

- I. – À la première phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :
« sur les transactions financières ».
- II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.